

conférence de presse > 21 septembre 2005 >



→ La politique documentaire

Bibliothèques et documentation

1- Une activité en croissance continue. L'importance sans cesse accrue de la documentation numérique

C'est à partir de 1990 que les pouvoirs publics se sont engagés dans une politique de développement des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur. Si l'on s'en tient aux bibliothèques des seules universités, l'augmentation de leurs moyens et de leur activité peut s'exprimer à travers quelques données :

	Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture	Nombre d'entrées annuelles par inscrit	Surfaces (en m ²)	Nombre de volumes acquis	Nombre d'abonnements en cours	Titres de périodiques électroniques en cours
1989	40 h	33	668 000	371 000	71 000	-
1994	49 h	36	687 000	733 000	99 000	-
1999	54 h	44	874 000	864 000	125 000	3 926
2004	57 h	49	960 000	960 000	118 000	368 000

La seconde caractéristique majeure des dernières années est constituée par une croissance extrêmement forte de la documentation numérique qui fonde la double nature des services de documentation des établissements d'enseignement supérieur qui prennent la forme aujourd'hui à la fois :

- de bâtiments au sein desquels sont assurés un certain nombre de fonctions autour d'une collection sur papier ;
- d'un système d'information organisant et donnant accès à un vaste ensemble de ressources numériques.

En 2005, les dépenses pour l'acquisition de documents électroniques (bases de données, revues) représentent 20% des dépenses d'acquisition, contre 8,7% en 1998. On évalue entre 15 et 20 millions le nombre d'articles téléchargés dans les universités.

2- Les orientations de la politique documentaire

C'est notamment au travers des contrats quadriennaux conclus entre l'Etat et les établissements qu'est conduite la politique de développement et de modernisation des bibliothèques de l'enseignement supérieur. L'importance des dotations contractuelles pour la fonction documentaire (près de 40 M€ en 2005) en regard des dotations documentaires normées (48 M€) constitue un facteur d'incitation particulièrement fort. Trois axes sont privilégiés :

- l'amélioration des services aux usagers, par
 - l'augmentation des horaires d'ouverture ;
 - la généralisation de l'accès direct aux ressources (33% des collections aujourd'hui) ;
 - la formation à la méthodologie documentaire.

- le développement des ressources dans le cadre d'une organisation cohérente, par
 - l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation ;
 - la formalisation de plan de développement des collections pour l'ensemble de l'établissement ;
 - la mutualisation des financements.
- la modernisation de l'accès en ligne à la documentation, par
 - la constitution au sein de chaque établissement d'un système d'information documentaire intégré au système global d'information ;
 - la constitution d'un catalogue unique d'établissement ;
 - la conversion rétrospective des catalogues sur fiches.

Parallèlement à ces actions, le réseau que forment l'ensemble des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur est consolidé, grâce :

- à l'organisation de la carte documentaire nationale, structurée autour des bibliothèques de référence et de recours que sont les CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique).
- à d'importants outils collectifs, comme le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc, système universitaire de documentation) qui regroupe aujourd'hui près de 150 établissements, signale plus de 25 millions de documents et fait l'objet de 1,4 millions d'interrogations par mois (<http://www.sudoc.abes.fr>).
- à la constitution de groupements d'achat pour l'acquisition des ressources électroniques.
- à la numérisation et à la mise en ligne de contenus scientifiques. C'est à ce titre qu'a été ouvert le portail Persée qui donne librement accès aux livraisons rétrospectives des grandes revues en lettres et sciences humaines (<http://www.persee.fr>).